

# LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Par trimestre,  
Francs 44, pris au bureau  
Francs 43 franco à la poste.

SOMMAIRE. — Réduction du droit de timbre en Angleterre. — Premières opérations du général Bugeaud contre Abd-El Kader. — Armemens de Toulon. — Nouveaux projets de chemin de fer en Belgique. — Rapport de M. Zoude. — Travaux publics. — Feuilleton. Les prisonniers français en Angleterre. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 21 juin. — Dans la séance d'hier, à la chambre des communes, le chancelier de l'échiquier a proposé la réduction du droit de timbre sur les journaux à un penny par feuille. Sir Knightley a proposé de substituer à cette réduction celle du droit d'accise sur le savon qui est, selon lui, un article de première nécessité pour le peuple, mais non pas les journaux. Après une assez longue discussion, la proposition du chancelier de l'échiquier a été adoptée à une majorité de 37 voix; 241 membres ayant voté pour la réduction du timbre sur les journaux, 203 pour celle de la taxe sur le savon.

M. O'Connell a inscrit à l'ordre du jour de la chambre des communes pour lundi, une motion, où il demande que l'on soumette, à une commission d'enquête, la question de savoir si le bonheur de la Grande-Bretagne n'exige pas la réforme de la chambre des pairs, en étendant à cette institution le principe de la représentation, et en changeant la qualité des électeurs et le mode des élections.

Un journal ministériel, le *Morning-Chronicle*, termine ainsi un article sur cette motion :

« Quelque puisse être le résultat de la motion de M. O'Connell, la discussion de cette question fera beaucoup de bien. Aucun homme de bon sens ne pense qu'une réforme puisse encore être différée. Le temps peut ne pas être venu d'entrer dans cette réforme, mais on y entrera avec plus d'avantage lorsqu'il sera venu, quand l'opinion publique aura été préalablement éclairée par la discussion. »

M. Duchâtel, ex-ministre du commerce en France, est arrivé de Paris. Il a l'intention de faire une tournée en Angleterre et est accompagné d'un secrétaire.

## FRANCE.

Paris, le 22 juin. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le capitaine de la *Lionne* a donné, à la date du 16 juin, des nouvelles de l'armée. Le général Bugeaud avait débouché heureusement du camp de la Tafna à la tête de ses troupes. Il avait battu l'ennemi en plusieurs rencontres, et était parvenu à Oran, où il venait chercher des moyens de transport. Il devait retourner au camp de la Tafna, et de la Tafna se porter à Tlemcen, pour y ravitailler la garnison. »

Le comte de Beauvoir de Beaucol, contre-amiral honoraire, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. vient de mourir dans sa 95<sup>e</sup> année, au château de Beaucol (Haute-Normandie.)

M. Arago a fait descendre un nouveau thermomètre à *maxima* dans le trou de sonde que M. Mulot exécute aux frais de la ville de Paris au milieu de la cour de l'abbatoire de Grenelle. Le trou de sonde avait

## SOUVENIRS HISTORIQUES

### LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

Tout a été dit sur les pontons d'Angleterre, excepté ce qui ne peut s'exprimer, ce qui ne peut se peindre; les sentiments qui naissent d'une telle position, d'une telle société : la fermentation incroyable des passions les plus fougueuses et les plus désordonnées, qui, sans frein, sans règle, se développaient dans toute la profondeur de leurs diverses natures, et surtout cette exaltation du sentiment de la liberté qui poussaient les êtres les plus timides à des entreprises aussi étonnantes que hasardeuses.

La liberté, c'est un mot sonore, élastique, et se prêtant à bien des interprétations; mais pour un prisonnier, il n'en est qu'une, c'est l'air, c'est le soleil, c'est l'univers, hors sa prison. Aussi, que de tentatives hasardeuses, que de dangers bravés, que de morts acceptées à ce prix ! Non, je ne crois pas que le cerveau humain puisse concevoir une idée, bâtir un projet, machiner une invention qui n'ait pas été mise en œuvre pour arriver à ce bienheureux résultat. Et quoi d'étonnant ? c'était la méditation de tous les jours, de tous les instans, le but de tous les desirs, le mobile de toutes les pensées.

On vous a conté les plus mémorables de ces évasions; vous avez vu les hasards de ces hommes aventureux; vous avez vu les craintes et pâlir de leurs dangers; pleuré de les voir, et en vérité, tout cela est bien effrayant, et triste, et parmi tout cela cependant la gaieté venait quelquefois réclamer ses droits; le drame faisait place à la comédie, et quelques rires joyeux venaient déplier leurs ailes que creusait sur nos fronts chaque année de captivité.

alors 300 mètres de profondeur totale. A 298 mètres, la température fut trouvée de 22 degrés 2/10 centigrades; à 248 mètres, elle était de 20 degrés seulement. On peut donc espérer obtenir du puits foré de Grenelle de l'eau chaude, qui deviendrait pour la capitale l'origine d'un grand nombre d'applications économiques.

Le nouveau roi de Saxe Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> vient de notifier au gouvernement français le décès de son prédécesseur et son élévation au trône.

Le *Moniteur* contient un certain nombre de nominations dans l'ordre judiciaire, mais il n'y a aucun nom connu dans cette liste.

On lit dans le *Journal du Bourbonnais* :

« Moulins a été criblée le 16 juin d'une grêle serrée et violemment poussée par le vent, et dont les ravages, qui n'ont cependant duré que quelques minutes, ont laissé des traces désastreuses; des arbres des cours ont été coupés comme avec une hache, les carreaux des fenêtres ont été en grande partie brisés. La cathédrale a éprouvé, à elle seule, des dommages considérables; on parle de réparations pour trois à quatre mille francs; quelques-uns des beaux et anciens vitraux ont souffert. »

On nous mande de Toulon, le 17 juin :

« Il paraît que le gouvernement n'a pas été satisfait des explications données par l'empereur de Maroc, peut-être même ne les avait-il pas reçus lorsqu'il a fait partir M. le colonel d'état-major Delarue, aide-camp du maréchal ministre de la guerre. Quoi qu'il en soit, cet officier supérieur est arrivé dans nos murs. Pendant qu'il était en route, le télégraphe a transmis les ordres nécessaires pour que les vaisseaux, le *Scipion*, commandé par M. de Villeneuve, capitaine de vaisseau et la *Ville de Marseille*, commandé par M. Rigodit officier du même grade, fissent immédiatement les dispositions convenables afin d'être prêts au plus tôt à mettre à la voile. Ces bâtimens, arrivés seulement depuis quelques jours de l'embouchure de la Tafna, ont déjà terminé leurs préparatifs. On croit savoir que M. Delarue embarquera au premier jour à bord du vaisseau le *Scipion* qui le transportera à Tanger, capitale de l'Empire de Maroc. Nous ignorons si la *Ville de Marseille* suivra le *Scipion*, ou si ce dernier vaisseau ralliera, en passant à Oran, les bâtimens aux ordres de M. le contre-amiral Hugon.

M. Delarue est porteur de dépêches pour les consuls français de Gibraltar et de Cadix.

On dit que le gouvernement ayant appris les mauvaises dispositions du bey de Tunis à notre égard, a résolu aussi d'envoyer un personnage marquant auprès de ce bey pour lui faire des remontrances. Le ministère s'appuie sans doute du vote de la chambre des députés sur la question d'Alger, pour prendre des mesures décisives. Ces mesures ne

peuvent manquer d'avoir l'assentiment de la France; qui tient plus qu'on ne pense peut-être à sa belle colonie du nord de l'Afrique.

Le départ précipité du vaisseau à trois ponts le *Montebello*, qui a quitté précipitamment notre rade et dont la destination est absolument inconnue, les mouvemens que l'on remarque dans la marine militaire, tout semble annoncer l'approche de quelque événement important.

Le vaisseau la *ville de Marseille*, capitaine Rigovit, est parti de Toulon dans la nuit du 20.

Le bateau à vapeur la *Chimère*, capitaine Dispan, a appareillé la nuit du 19 au 20. Il se rend à Alger.

La gabarre la *Ménagère* et le *Phare* sont arrivés aujourd'hui d'Oran à Toulon.

Selon des bruits assez accrédités aujourd'hui, le roi de Maroc a offert à la France toute sorte de satisfaction. Tant mieux, surtout s'il fait mettre en liberté les prisonniers qui sont entre ses mains; mais on ne peut trop prendre de précautions avec ce gouvernement, qui a maintes fois promis sans intention de tenir, et qui trahissait la puissance française en Afrique dans le moment même où il feignait de sévir contre les émissaires d'Abdel Kader. Quelques journaux parlent aussi de conventions entre Maroc et les Etats-Unis d'Amérique pour des secours en cas de guerre avec la France. C'est aller bien loin. Jusqu'ici l'on ne sait de certain que l'existence des négociations relatives à la session d'une rade, et il n'y a pas d'indice que le cabinet de Washington ait déjà conclu cette acquisition. Des offres d'argent sont loin encore d'une alliance offensive et défensive, qui aurait des inconvéniens et point de réciprocité dans ses éventualités.

(*Courrier Français.*)

Le bateau à vapeur le *Styx*, arrivé hier au soir d'Oran, a déclaré avoir communiqué en mer avec les vaisseaux le *Santi Petri* et l'*Iéna* qui se dirigeaient vers le détroit de Gibraltar à l'Ouest de Carthagène, et que la frégate l'*Hermine* faisait une route opposée.

A son départ de la Tafna, tout le camp français était en mouvement, faisant des préparatifs de départ pour le lendemain. La division allait se mettre en marche sur deux colonnes, les équipages et l'artillerie occupant le centre. On suppose qu'Abdel-Kader ne se montrera pas et que la division ne sera nullement inquiétée dans sa marche sur Tlemcen. La garnison de l'île de Rasgounn a été augmentée et trois bateaux à vapeur, le *Phare*, le *Ramier* et le *Brasier* restent au mouillage de l'île pour entretenir les communications avec Oran dont la garnison se trouve portée à près de 3,000 hommes. La division de la Tafna est forte de près de 7,000 hommes, cavalerie, infanterie, artillerie, génie et troupes indigènes, commandées par le brave Mustapha qui est l'ami de l'armée et qui nous est du plus grand

berté était au bout. Essayer était séduisant; réussir très-rare; car, pour jouer convenablement ce rôle, il faut être doué d'une force de caractère peu commune et d'une grande présence d'esprit.

Un prisonnier nous en donna un singulier exemple.

Il simulait la folie du cheval, la monomanie de l'équitation; et c'était plaisir de le voir pendant des journées entières galopant sur des bâtons, cavalcadant sur les bancs avec un sang-froid si imperturbable et une si grande vérité, que l'autorité, avertie, crut devoir envoyer la commission. C'était la dernière, mais la plus difficile épreuve. Dès que la commission, ayant en tête son président en uniforme, parut dans le préau, où notre ami avait été conduit, celui-ci s'avança avec la plus plaisante gravité vers le président lui passa doucement la main sur l'épaule, et avant qu'on pût soupçonner son intention, il s'élança sur son dos, lui talonnant si vigoureusement les reins et l'étreignant des genoux avec tant de force que le malheureux président, contraint à céder, fournit une charge aux applaudissemens de tous les spectateurs. Vous pensez bien que la folie fut jugée sérieuse.

C'est bien là de la comédie, n'est-ce pas? de la farce même; mais comme cette comédie devient horriblement dramatique, si l'on veut pénétrer au delà de l'apparence extérieure! Examinez cet homme: il rit aux éclats; il fait des gestes ridicules, et son ame angoissée compte chaque anneau qui se détache de sa chaîne. Otez son masque à cet homme, et vous verrez qu'il ne fait qu'effleurer l'épiderme, et vous verrez ses muscles à nu répondre par leur crispation à ses véritables pensées. Il crie, il parle; et ses paroles follement burlesques partent d'un cœur torturé par la crainte et l'espoir.

Et quelquefois, après tant de peine, tant de crainte, une

secours par la connaissance qu'il a des lieux et des hommes, et par sa fidélité aux Français.

(Voir plus haut la dépêche donnée par le *Journal de Paris*.)

— Un procès-verbal vient d'être dressé à Paris contre un négociant chez lequel ont été trouvés de faux poids. Mais contrairement à l'usage, les poids saisis péchaient par excès, c'est-à-dire que chacun de ceux, par exemple, qui portaient le titre de 20 kilogrammes, en pesaient 25, au moyen de plomb coulé dans la partie creuse.

Cet homme avait soin de ne se servir de ces poids que pour les achats. Il est probable que l'honnête négociant avait l'habitude de compenser cet excédant en diminuant d'autant les poids dont il se servait pour les ventes.

— Le *Journal de Paris* donne les nouvelles suivantes d'Espagne :

« Une dépêche de Bayonne annonce que les chefs carlistes ont déclaré, le 16 juin, à don Carlos, que, les troupes ne pouvant plus subsister, elles étaient décidées à aller opérer en Aragon. On a cherché à les apaiser, en distribuant les réserves de grains des Amescoas, mais un nouveau conseil de guerre devait avoir lieu le 19 juin. »

### BELGIQUE.

Bruxelles, 23 juin (trois heures.) — Sur la réaction en baisse de Paris, connue de très-bonne heure on a fléchi. Il y avait assez de vendeurs en Ardois à 44, argent 43 7/8, affaires très calmes.

Après la bourse, on reste 43 3/4 argent 43 1/2 à 7/8 papier, ce qui fait supposer que le cours d'Anvers est au pair avec le nôtre.

Amsterdam, 22 juin. — Dette active 2 4/2 p. c. 56 1/4 4/2 5/16 3/8, 5 p. c. 101 3/4 102 1/4 13/16, billets de chance 24 3/4 25 24 13/16, syndicat 97 3/4 98 1/4 97 7/8 98, société de commerce 173 3/4 174 1/4 174, Ardois grosses pièces 43 1/2 44 3/8 7/8, pièces de 85 liv. 44 1/4 3/4 7/16, différée 15 1/4 3/4 1/2, passive 43 1/4 3/4 1/2 5/8; brésiliens 87 1/4 1/2 5/8.

Paris, 22 juin. — Ardois 42 7/8 (baisse 3/8) nouvelle différée 20.

Londres, 21 juin. (4 heures.) — Bourse calme, peu de fluctuations, faute de nouvelles, légères hausses sur les valeurs espagnoles au comptant, très-demandées à terme. — Consolidés 92 à 1/8; hollandais 2 1/2 p. c. 57 1/8 à 57, 5 p. c. 102 à 1/4 à 102; Espagnoles active au comptant 42 1/2 5/8 1/2 à 3/8, au 30 courant 42 1/2 3/8 1/2 à 7/8, passive 43 3/8 1/8 1/2 à 1/4, différée 20 3/8; portugais 5 p. c. 81 3/8 à 1/8, 3 p. c. 53 3/8 à 1/8.

— Le ministre de l'intérieur informe que les plans et les autres pièces, composant l'avant-projet d'un chemin de fer à établir dans le vallon de la Meuse, entre Seraing et la frontière de France, de la construction duquel le sieur de Puydt (Remy) et consorts, proposent de se charger, moyennant la concession de péages à y percevoir; seront déposés aux autels des gouvernements provinciaux, à Namur et à Liège; pendant l'espace d'un mois, depuis le 25 juin courant jusqu'au 25 juillet prochain. Le chemin de fer projeté sera construit à simple voie avec des gares d'évitement, espacées entre elles de 2000 mètres environ. La largeur de la voie entre les rails sera la même que celle du chemin de fer d'Anvers à Cologne. Le développement total du tracé de la route à construire sera de 98,000 mètres. L'estimation de la dépense de construction, en y comprenant les intérêts des capitaux d'exécution, est évaluée à la somme de 9,593,720 fr. 60.

— M. de Meulenaere, M. Ernst et M. Evain sont en ce moment absents de Bruxelles. Ce dernier est parti pour Paris. Les deux autres ministres sont allés passer quelques jours dans leurs familles.

— Une Société anonyme de navigation fluviale

circumstance imprévue venait compliquer la situation, comme il arriva à un de mes amis qui vit encore, et dont les contemporains n'ont sans doute pas oublié le nom.

C'était Lanty, de Saint-Malo, le brave, l'intrépide corsaire, que plusieurs évasions successives des cantonnements avaient amené dans les prisons. A peine y fut-il entré que son plan fut fait, son rôle tracé, et il l'exécuta et le soutint jusqu'à la fin avec une persévérance digne de son caractère.

Il commença par montrer quelques signes d'égarement qui s'augmentèrent bientôt au point, qu'un jour, apercevant un four allumé, il s'y précipita la tête la première. Il avait pris ses précautions : une couverture qu'il jeta sur sa tête, et qui disparut dans le four, l'avait en partie préservé; mais il agit avec tant d'adresse et de vivacité qu'on ne s'en aperçut pas, et il resta constaté que Lanty avait pris un four allumé pour la rivière.

Dès lors sa folie attira l'attention; dès lors aussi elle devint com plète.

Homme, il était entré dans le four, il en sortit coq. Je ne m'avisais pas; c'était un coq un véritable coq, raide, bouffi, glorieux, ayant toutes les allures, les gestes, les intonations du bipède; il fallait qu'il eût fait de cette nature une étude profonde, car jamais imitation ne fut si parfaite. Tous les jours, à la première heure, Lanty chantait, et tous les coqs du voisinage répondaient à leur nouveau camarade. En entendant ses chants d'amour, les poules inquiètes et troublées couraient ca et là, cherchant l'animal dont la voix les appelait si tendrement. Quand la colère semblait l'agiter, ses cheveux se dressaient comme des plumes; il ne dormait plus que sur un pied; il ne mangeait plus que du grain; il faisait un amalgame si grotesque et si bien entendu des habitudes de l'homme et de celles de la race galline, que, n'était sa

forme humaine, vous l'eussiez pris pour l'orgueilleux habitant des basses-cours.

Un rôle si bien joué, et soutenu avec tant de constance et d'adresse, devait tromper les plus habiles; son renvoi fut décidé. Mais avant de l'ordonner, l'inspecteur des prisons, que l'expérience avait rendu défiant, voulut l'examiner lui-même et se le fit amener.

Après un entretien que je n'essaierai pas de reproduire, et dans lequel les *coquericos* tinrent une notable place, l'inspecteur, voulant tenter une dernière épreuve, lui tendit une plume.

— Allons, Lanty, dit-il, voilà votre acte de liberté, signez ?

— Et pourquoi ne voulez-vous pas signer ?

— Et pour quoi ne voulez-vous pas signer ?

— Et pour quoi ne voulez-vous pas signer ?

— Mais vous savez que cet acte doit être revêtu de votre signature : il faut que vous signiez.

— Eh bien ! qu'on me donne une plume de coq : je ne signerai qu'avec une plume de coq.

Plus on cherchait à le persuader, plus il s'obstinait; il fallut le satisfaire, et il signa gravement : *Le coq de France*.

— Il est vraiment fou, dit l'inspecteur; qu'on l'expédie de suite sur Plymouth, où il profitera du *Parlementaire* qui doit y être en appareillage pour Cherbourg.

Et quand on amena Lanty, il salua le commissaire d'un de ses plus beaux chants, et reprit à cloche-pied le chemin de la prison.

Alors il put croire au succès; ce qui lui restait à faire était peu embarrassant sans doute, il avait encore des ménagements à garder tant qu'il resterait sous les yeux des Anglais; son escorte ne le quittait pas de vue, mais il devenait plus facile de tromper des gens qui n'avaient aucun intérêt à découvrir la fraude; aussi les idées les plus riantes et les plus agréables l'accompagnaient pendant son

voyage; il allait retrouver la France et St-Malo, embrasser sa famille et ses amis; il se voyait armer un nouveau corsaire qui ferait payer cher aux Anglais la contrainte qu'ils lui avaient imposée; et ce fut plein d'espoir et de confiance qu'il arriva à bord du *Parlementaire*, où il fut reçu par un officier qui, sur-le-champ, donna l'ordre au *boat-swain* de le faire conduire dans la cale.

— Et écoute, Nell, ajouta l'officier, comme il a l'air assez doux, ne l'enchaîne pas, et dis-lui qu'il ne s'approche pas des autres, car ils pourraient bien l'étrangler.

L'officier fit une pirouette, et Nell, prenant Lanty par le bras, le fit descendre et l'introduisit dans une cabine fermée d'un cadenas, que l'on avait pratiquée près de la suite aux cables.

Son entrée avait sans doute éveillé les premiers hôtes de la cabine, car à peine la porte fut-elle fermée sur lui; qu'il fut accueilli par un bruit de fers accompagné de ricanements féroces et d'imprécations obscènes dont l'obscurité l'empêchait de distinguer les auteurs. Il voulut faire un pas, et son pied fut saisi par une main robuste qui, l'attirant avec force, le renversa sur le plancher; aussitôt les cris, les juréments redoublèrent, et une grêle de coups tomba sur le pauvre Lanty, qui meurtri, sanglant, eut besoin de toute sa vigueur pour se retirer des mains de ces forcenés, qui semblaient décidés à le déchirer.

C'étaient deux fous furieux qu'on renvoyait en France, et que Lanty, quand l'obscurité lui permit de distinguer les objets, pensa appartenir à la classe des matelots. Leur aspect hideux, leurs traits hagards et hébétés, l'éclat de leurs regards, leurs gestes indécents et empreints d'une rage convulsive, leurs cris inarticulés, le délabrement de leurs vêtements, dont quelques sales lambeaux traînaient à peine sur leur peau souillée d'immondices, tous signes d'une démence complète annonçaient assez que leur état

parvenait au plus violent degré d'intensité.

— Par arrêté du même jour, un brevet d'importation de dix années est accordé au sieur Bowie (Robert), de Londres, domicilié à Bruxelles, chez M. l'avocat Defrenne, son mandataire, pour divers perfectionnements applicables aux machines à vapeur et aux roues dans les bateaux à vapeur, etc.

Ce brevet est accordé à la condition ci-après déterminée, et sera déclaré nul si l'impétrant ne s'y conforme pas exactement :

Il sera tenu d'autoriser tous les industriels du pays, qui le demanderont, à faire usage desdits perfectionnements. Il leur donnera, à cet effet, tous les renseignements et instructions nécessaires, et ce moyennant une juste indemnité à convenir entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le ministre de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

— Un arrêté royal, du même jour, prescrit l'établissement, sur le territoire de la province de Luxembourg, d'une communication partant de la ville de Bastogne et se dirigeant sur Aywaille (Liège) par Houffalize.

— Par arrêté en date du 15 juin, le roi a conféré à M. Le Hon, notre ministre à Paris, le titre de comte.

— On écrit de Namur, le 22 juin :

« Le gouvernement vient d'ouvrir un crédit à la ville de 67,000 francs pour être employés à la construction de nouvelles écuries, et ce conformément à l'arrêté royal dont nous avons parlé dans le tems. Les frais que la ville devra faire de son côté seront nécessaires pour bâtir des écuries propres à recevoir un régiment de cavalerie. »

— On écrit de Berlin au *Journal de La Haye* :

« Le bruit circule que les régiments de réserve, que la Prusse maintient aux bords du Rhin, depuis la révolution de 1830, seront bientôt licenciés. Quoiqu'il en soit, le temps n'est plus très-éloigné où la réduction tant désirée de l'effectif de notre armée pourra être réalisée. La paix de l'Europe une fois mise hors de tout danger, rien ne s'opposera plus à un projet qui dédommagera bientôt le trésor des dépenses causées par les mesures que les circonstances avaient rendues indispensables. »

— On lit ce qui suit dans le *Précurseur* :

« Nous apprenons à l'instant l'arrestation de M. le comte de Zarzana, agent de la société générale des Naufrages en Belgique, on l'attribue à des motifs d'intérêts pécuniaires. »

— L'abbé Triest, le fondateur des établissements de sourds-muets, se rétablit de son indisposition.

— On apprend d'Amsterdam que les péages sur les productions d'imprimerie arrivant de Cologne ont été abaissés de moitié.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

La construction devra être achevée endéans les deux années, et la route, à l'exception de la section de Halfweg, devra être à doubles rails. Les entrepreneurs pourront percevoir un droit de 2 1/2 c. par personne et de 5 cents par 1000 livres des Pays-Bas pour chaque lieue de distance. Les entrepreneurs pourront se servir pour le service de la route de machines à vapeur, mais ils seront tenus d'accorder, moyennant le paiement des droits la même faculté à d'autres personnes.

— On lit ce qui suit dans le *Handelsblad* :

Entre autres conditions imposées aux entrepreneurs du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, on remarque les suivantes :

QUELQUES MOTS SUR LE RAPPORT DE M. ZOUDE.

La clôture de la session législative a heureusement fait ajourner la discussion du rapport de M. Zoude relatif aux droits à établir sur l'importation des bois étrangers. Nous disons heureusement, car nos chambres, on le sait, comptent dans leur sein bon nombre de représentants toujours prêts à accueillir avec faveur des aggravations de tarif. Et cette propension d'une fraction notable de notre législature vers des mesures de prétendue protection, se prononce davantage encore chaque fois qu'il s'agit de l'agriculture. — Erreur déplorable, car les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture sont identiques. En effet, si le commerce multiplie ses échanges, c'est qu'il demande à nos manufactures une plus grande quantité de produits (1); si les fabriques prospèrent et se développent, à leur tour, elles demandent également à l'agriculture une quantité plus considérable de ses produits, soit des aliments pour les populations ouvrières, devenues plus riches et plus nombreuses, soit les matières premières de la fabrication que le sol national peut fournir avec avantage.

Mais ces réflexions nous éloignent un peu du rapport de M. Zoude dont nous avons promis de dire quelques mots. Nous nous sommes félicités d'en voir ajourner la discussion, parce que, dans les circonstances actuelles, en présence des rapides et prodigieux développements de notre industrie, chaque jour amènera une preuve nouvelle des graves inconvénients que pourrait avoir pour le pays le renchérissement du bois. Nous devons vivement désirer que le temps éclaire nos représentants; car, soit partialité, soit impuissance, c'est là un soin que n'a point pris l'honorable rapporteur de la commission d'industrie.

Ainsi, par exemple, nous avons vu dans le travail de M. Zoude que les marchands de bois des villes de Bruxelles, de Gand, d'Ostende et d'Anvers avaient protesté, par pétitions adressées à la chambre des représentants, contre toute aggravation de tarif. Ils invoquent non seulement leur intérêt, mais encore celui de toutes les branches importantes de l'industrie du pays. — Nous pouvons citer, entr'autres, celle des constructions navales et civiles. — En présence des batisses si considérables de Bruxelles, de Gand, d'Anvers, de Liège, de Namur, de Charleroi, et de tant d'autres localités, bâties qui occupent peut-être quelques cent mille ouvriers, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, etc., il semblait donc que M. Zoude, lui, tant préoccupé des moyens de favoriser le travail intérieur, aurait dû d'abord rechercher avec soin quelle était la valeur de l'opinion qui voit dans le prix actuel du bois une des principales causes de l'élévation de tant de bâtimens sur tous les points de notre sol. C'est pourtant là une question que n'a point encore abordée le rapporteur de la commission d'industrie. — Il en est de même pour les constructions navales. Les marchands de bois affirment que les constructeurs ne sont point en position de subir un renchérissement dans le prix des bois. M. Zoude se contente d'énoncer en quelques mots cette opinion des pétitionnaires, et comme si elle ne méritait aucune espèce d'examen, il passe, sans s'arrêter, à d'autres considérations.

Les pétitionnaires disent encore que tous les

(1) Sans doute les échanges peuvent en partie pivoter sur l'industrie étrangère; mais en appelant le commerce dans le pays, les produits indigènes trouvent l'occasion de se placer aussi. Nous avons expliqué ceci à propos du transit.

Lanty s'était retiré dans un coin, le plus loin qu'il avait pu de ces misérables, c'est-à-dire à deux pieds environ, car l'étroit réduit ne permettait pas une plus grande distance; et bien que la barre de fer qui tenait leurs pieds enchaînés fut fixée au pont, il était obligé, pour se tenir hors de leur portée, de rester accroupi et ramassé sur lui-même, et de surveiller ses mouvemens et les leurs avec la plus vigilante attention: un instant doublé était un danger; il ne pouvait dormir, car si le sommeil détendait un moment ses muscles fatigués, si ses jambes quittaient cette position gênante, ses compagnons, dont la malice furieuse semblait s'être réunie contre lui, l'attiraient entre eux, et avant qu'il pût résister, le déchiraient de morsures et le rouaient de coups: il pouvait à peine manger, car lorsque le cook jetait leur ration dans la cabine, les fous s'en emparaient, et après avoir assouvi leur faim, se faisaient du reste des projectiles infects dont ils l'accablaient, et cependant le malheureux n'osait se plaindre, dans la crainte de se trahir, et même aux yeux de ses camarades, il continuait son rôle et ses chants.

C'était une horrible situation; c'était un affreux spectacle que le contact de ces trois êtres. Cette active et patiente énergie soumise à la brutalité d'une ignoble démenche, cette noble et forte raison tremblant devant l'absence de toute raison, cette lucide intelligence aux prises avec les instincts vicieux de la brute; car Lanty tremblait, il avait peur; il se sentait vaincu: cet homme qui avait bravé tant de dangers, affronté tant de morts, n'osait regarder en face celle dont le menaçait ses abjects compagnons. L'espérance, en rentrant dans son cœur, l'avait amoindri: les scènes dont il était martyr affaiblissaient sa fermeté en agaçant sa raison; il sentait ses idées s'embrouiller et se perdre; il craignait de devenir réellement fou; et ce fut dans ces souffrances physiques et morales, dans ces angoisses de torture, de crainte

ans, il arrive à Anvers et à Ostende deux cents vaisseaux, chargés de bois étrangers. — Il faudrait encore ici, si l'on était jaloux de trouver la vérité, rechercher combien ces 200 vaisseaux ont emporté de nos produits en retour; il faudrait savoir si, en les éloignant de nos côtes, on n'enlèvera point encore un important débouché à nos fabriques. M. Zoude ne s'en inquiète pas le moins du monde, et il passe outre, comme si les procédés du commerce lui étaient tout-à-fait étrangers.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres questions que M. Zoude traite avec la même légèreté. Comme si ce n'était pas l'industrie tout entière qui se trouve ici en cause; comme si l'on ne s'agissait que d'intérêts secondaires; et cependant on dit à M. Zoude, c'est le travail intérieur, cette source de toute richesse, que vous allez atteindre, que vous allez paralyser. Et M. Zoude semble se boucher les oreilles, pour parler avec intrépidité du brillant avenir réservé à la Campine.

Où, nous devons le dire, au prix des sacrifices qu'imposeraient à la Belgique de nouvelles entraves apportées à son commerce et à son industrie, M. Zoude voit la Campine se changer en une florissante contrée; mais nous tenons peu de compte des prophéties de M. Zoude; rappelons-nous la discussion cotonnière: cette branche de notre industrie ne lui venait en aide? — Eh bien, ces sombres prévisions, ne jettent-elles point un beau coton, qu'on nous passe le mot, en présence de la prospérité de la fabrique gantoise, et des aveux du *Messenger*? Nous n'avons guère plus de foi dans les prédictions de ruine faites autrefois par M. Zoude que dans ses brillantes utopies d'aujourd'hui.

TRAVAUX PUBLICS.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Pour mettre plus d'ordre dans l'examen des points qui ont été l'objet de la critique, je vais les résumer:

- 1° Nécessité d'un plan général de la ville;
- 2° Régularisation des abords du Pont des Arches;
- 3° Communication de la rue St-Remy au quai d'Avroy;
- 4° Promenade publique au-delà du nouveau pont;
- 5° Quai de hallage et déviation de la Meuse;
- 6° Elargissement de la rue de la Syrène;
- 7° Fontaine de Vinave-d'Ile.

L'attention de l'administration communale s'est fixée depuis longtemps sur cet objet. Dès le 27 août 1834, le conseil a décidé qu'on ferait dresser immédiatement le plan général de la ville: 5,000 fr. furent portés au budget de 1835 comme à-compte; mais la députation des états n'autorisa que cette somme pour toute indemnité, malgré les instances répétées du conseil. Nos magistrats se trouvèrent paralysés, et ce ne fut qu'au budget de 1836 qu'une seconde somme de 5,000 fr. reçut l'approbation de l'autorité provinciale.

Actuellement des ingénieurs du cadastre sont occupés de ce travail, auquel pensait l'administration avant que la presse s'en fut mêlée.

2° Suivant délibération du conseil en date du 17 août 1833, l'emploi de l'emprunt, ouvert provisoirement à 300,000 francs a été affecté pour une somme de 100,000 francs à l'achat des maisons à exproprier à la descente du pont des Arches pour y dégager la grande voirie. Mais le conseil, dans le but d'alléger la caisse communale, fit des démarches pour que le gouvernement intervint dans cette dépense; il les renouvela à plusieurs reprises, le ministre de l'intérieur fondant son refus sur des

et de faiblesse, qu'il passa les cinq jours qui s'écoulerent depuis son arrivée à bord jusqu'au moment où le brick *Parlementaire* mouilla en rade de Cherbourg.

Aussitôt que la communication fut obtenue, on les fit sortir de prison pour les conduire à terre; il était temps pour Lanty: il n'était plus reconnaissable; la privation d'aliments, l'insalubrité de l'air, les tourmens qu'il avait endurés, avaient creusé ses yeux et son visage; une partie de ses cheveux avait blanchi. Cependant la pureté de l'air extérieur lui fit du bien: un peu de pain qu'il dévora rappela ses forces, et son moral se raffermi. Il comprit que le moment était critique et le succès prochain; qu'un instant de découragement pouvait le compromettre, et il retrouva l'énergie nécessaire pour conserver son masque jusqu'à ce que les Anglais, après les avoir remis entre les mains des autorités françaises, se fussent retirés.

Dès qu'ils furent arrivés dans la cour de l'intendance, où ils devaient attendre que le commissaire-général disposât d'eux, Lanty, s'adressant au chef d'escorte, le pria, d'un air si calme et d'un ton si posé, de demander pour lui une audience au commissaire, que cet homme frappé du changement subit de ses manières, crut devoir obtempérer à sa demande.

Le commissaire descendit lui-même et fit approcher Lanty, qui lui déclina son nom et son grade, lui fit part de la ruse qu'il avait employée pour obtenir sa liberté, exposa ses traverses et les souffrances inouïes qu'il avait éprouvées à bord, et termina en demandant en grâce que, si l'on doutait de la réalité de sa raison, on voulut bien, pendant l'épreuve, le séparer de ses cruels bourreaux.

Le commissaire, ému de ce récit, l'écouta avec bienveillance et, s'étant assuré par diverses questions de sa véracité, ordonna qu'on lui fournit des secours, et s'avança vers les deux autres prisonniers.

argumens que les principes de la matière réfutaient victorieusement. Toutefois lorsque nos magistrats furent assurés que le gouvernement ne reviendrait pas de sa résolution, ils décidèrent le 5 juillet 1835 que la ville supporterait tous les frais de cette amélioration, sauf son recours contre qui de droit. A peine l'arrêté royal du 13 août 1835 avait-il autorisé ces travaux qu'on procéda à l'expertise des diverses propriétés à édifier.

Malgré toute la diligence que l'autorité judiciaire et l'autorité administrative aient mise à décider sur toutes les indemnités pour les expropriations, cette affaire n'est point terminée.

3° La nouvelle rue qui communique de la rue St-Remy au quai d'Avroy, n'est, selon l'auteur de la lettre, en rapport, ni en alignement avec rien. Mais n'a-t-il pas vu au contraire que cette rue est la suite de la rue des Sœurs-Grises ou Clarisses? Quant à sa nécessité, on ne peut la mettre en doute; car elle offre l'avantage d'une communication directe entre l'Université, les rues des Carmes et des Clarisses avec le quai d'Avroy. En élargissant le passage de St-Remy, on aurait fait un détour pour se rendre de ses rues vers les Augustins: force donc a été à l'administration de passer sur la propriété de M. Wellenstein.

Ce plan ne devait pas être si mauvais et si nuisible aux intérêts de la ville qu'on pourrait le prétendre, puisqu'il a reçu la sanction des états députés et du gouvernement.

4° C'est ici que l'ignorance du critique se montre dans tout son jour. Il parle d'acquisition de terrain au-delà du nouveau pont pour en faire une promenade publique, et l'administration a renoncé à ce projet depuis longtemps.

5° Quant au quai de hallage et à la déviation de la Meuse, je renvoie à l'article inséré dans votre journal des 6 et 7 de ce mois.

Je n'ajouterai qu'un mot: c'est que le quai de hallage se trouve appelé à rendre au commerce et à l'industrie de la ville des services d'une autre importance que ceux qui doivent résulter de l'ouverture de la rue de la cathédrale.

6° Comment se fait-il que mon contradicteur se plaigne de l'élargissement de la rue de la Syrène? Ignore-t-il que l'étendue des terrains à exproprier n'est que de 170 mètres carrés et ne coûtera qu'environ 5,000 francs.

Cette amélioration doit favoriser des communications importantes et accroître considérablement la valeur des terrains communaux à vendre sur le dit prolongement.

En conformité de l'article 52 de la loi du 16 septembre 1807, le plan de l'élargissement de cette rue a été soumis au gouvernement par l'intermédiaire des états députés, sur lesquels devaient aussi peser les reproches, si mon contradicteur parvenait à démontrer que cette amélioration est mal conçue.

7° Enfin on paraît craindre que la fontaine de Vinave-d'Ile soit sans eau. Mais en s'adressant à une personne de l'art on aurait appris que le manque d'eau tient au mauvais état des bassins et des tuyaux conducteurs.

Lorsque tout sera renouvelé sur ce point, il y aura de l'eau dans toutes les saisons.

*Le Ménestrel*, journal de musique de Paris, qui depuis trois mois se signale par quelques productions remarquables, vient de publier un chant maritime intitulé *Le Capitaine noir*, paroles de M. Ed. Corbière, musique de M. Ravina. Cette scène de mer obtiendra un grand succès dans les salons.

Ils étaient toujours attachés et gardés à vue; mais soit que le grand jour les eût troublés, soit que la nouveauté de la situation les surprit, ils étaient assez calmes, et même l'un d'eux avait paru prêter attention à la scène qui venait de se passer et semblait en avoir compris le but et le résultat; car, dès que le commissaire fut assez près de lui, il fit un pas en avant, se redressa, et portant ses deux mains liées, à sa tête, en forme de salut:

— Mon commissaire, fit-il, j'ai deux mots à vous dire.

— Quoi? répondit le commissaire étonné.

— C'est que je ne suis pas plus fou que vous, mon commissaire.

— Comment, drôle! et ces haillons, ces blessures?

— C'est de la frime, mon commissaire.

Le commissaire se tourna vers Lanty qui, les yeux ébahis, ne pouvant en croire ses oreilles, s'était approché du groupe et considérait d'un air de stupeur cette singulière scène, quand le second fou, imitant la manœuvre de son camarade, fit un pas, salua et dit:

— Mon commissaire, j'ai deux mots à vous dire.

— Heim! Quoi! Comment, est-ce que tu ne serais pas fou non plus, toi?

— Non, mon commissaire.

— Alors, mes drôles, vous m'expliquerez pourquoi vous avez ainsi maltraité Lanty.

— Mon commissaire, c'était pour jouer notre jeu.

— Mais vous saviez qu'il était votre supérieur; vous lui avez manqué de respect; vous avez méconnu son grade.

— Dame, mon commissaire, dit-il, en éloignant les yeux d'un air moité mais, moitié malin: faut pas nous en vouloir pour ça. C'étaient des cocoricos continuel: quand le coq chantait, vous savez bien que St-Pierre remie le bon Dieu.

(Précurseur d'Anvers.)

**DIRECTION DU TRÉSOR.**

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe qu'à partir du 24 courant, ses bureaux seront transférés rue derrière St-Thomas, n° 332.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 23 juin.**

**Naissances :** 2 garçons, 4 filles.  
**Décès :** 2 garçons, 3 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Nicolas Detombay, âgé de 28 ans, tailleur, quai d'Avroy, époux de Marie Christine Moreau. — Dieuonnée Georges, âgée de 74 ans, cultivatrice, au Thier à Liège, épouse de Gérard Libert. — Jeanne Elisabeth Jolin, âgée de 31 ans, sans profession, faubourg Sainte-Marguerite, épouse de Jean Gabriel Maghin. — Anne Joseph Catherine Paul, âgée de 24 ans, sans profession, faubourg Ste-Marguerite, épouse d'André Joseph Peturkenne.

**ANNONCES.**

**AU PETIT CHAUDFONTAINE, A CORONNEUSE,**



On vient de recevoir de jeunes OIES que l'on prépare comme les années précédentes. 675

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

**SOCIÉTÉ D'HARMONIE.**

(CASINO.)



Le mauvais temps ayant empêché dimanche dernier de procéder au tirage de la TOMBOLA, la commission prévient MM. les sociétaires qu'il aura lieu, si le temps le permet, dimanche prochain 26 juin, après le concert qui commencera à 5 heures.

Le nombre des billets sera porté à 2200, et en conséquence, la TOMBOLA est augmentée de dix lots dont cinq heureux, savoir :

- 1° Un service à café, fr. 82 50
- 2° Une grande cuillère à soupe en argent, 60 »
- 3° Trois boutons de chemise en or guilloché, 27 75
- 4° Théière, sucrier et pot à lait en métal britannique, 47 50
- 5° Une canne, 14 »

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. (676)

**ON CHERCHE UN REMPLAÇANT POUR LA MILICE DE 1835.**

S'adresser au numéro 833, rue Pont-d'Ile. 644

**BEAU QUARTIER A LOUER POUR LE 24 JUIN,**

AU 1<sup>er</sup> DE LA MAISON RUE ROYALE N° 925. S'adresser quai d'Avroy, n° 577. 502

**VENTE CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS,**

**CHEZ STASSART A AHIN.**

Le 26 juin 1836 à 2 heures de relevée, il sera VENDU à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy.

Une forte partie de BOIS SCIÉS, consistant en PLANCHES depuis 6 jusqu'à 22 pieds; quartiers doubles et simples, feuilletés, fûtes, horons, marches, possellets, terrasses et véres; le tout en chêne, planches et quartiers de hêtre, poutres, vermes et autres marchandises. A crédit et à la recette de M<sup>e</sup> Loumaye. 640

Le 27 juin courant, aux dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, pardevant le notaire PAILLET, à Ciplat, chez Berlo, cabaretier, quatre PIÈCES de TERRE, d'origine patrimoniale, contenant ensemble deux bonniers 67 perches, situés aux Hayes du village dudit Ciplat. — S'adresser pour voir le plan et connaître les conditions audit notaire PAILLET à Braive, ou à M. Fréd. D'OMALIUS, avocat, rue sur la Fontaine, n° 19, à Liège, de 7 à 8 heures du matin et de 2 à 3 heures de relevée. 578

**VENTE PAR LICITATION EN UN SEUL LOT,**

De deux MAISONS, boutiques, avec deux jardins en dépendant, mesurant ensemble 8 à 9 perches, situés sur le Rivage, commune de Herstal. Qui aura lieu mardi, 28 du courant, à 11 heures du matin, en présence de M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais n° 443, et par le ministère de M<sup>e</sup> COURARD, notaire, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant audit Liège, en date du 26 mai dernier. 638

**VENTE**

**DES LIVRES ET DE L'ARGENTERIE DE LA SUCCESSION DE M. LE CURÉ ARNOLD.**

Elle aura lieu à l'encan, le MARDI 28 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont. Le catalogue des livres se distribue chez L. DUVIVIER-STÉPIN, libraire, rue sur Meuse, n° 380. 662

**MALADIE SECRÈTE, DARTRES**

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLIVIER pour l'efficacité de ses agréables biscuits dépuratifs approuvés par l'Académie de médecine de Paris. — DISTINGUEZ les des palliatifs de MM. de St-Gervais, condamnés par les tribunaux et Albert qui a payé 300 francs un brevet illégal sans examen médical. Dépositaires à Liège, M. Albert; à NAMUR, M. Louys, pharmaciens. 697

**SIROP JONHSON**

Breveté pour guérir les palpitations, les toux, les rhumes, l'asthme et les catarrhes; il calme les nerfs, agit sur le sang sur les voies urinaires. — Dépôt dans les pharmacies de MM. :

Décat, à Bruxelles; Froment, à Gand; Carette, à Tournay; Van Miert, à Mons; Lony, à Namur; Jonet, à Liège; Warhal, à Louvain; Etienne, à Verviers. Pour toute la Hollande on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à Lahaye. 618

**EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE,**

DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconstruiront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instants l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un petit de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaitront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN

**TRAVAUX PUBLICS.**

**Construction d'un quai avec chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse à Liège.**

Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, de concert avec M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province, portent à la connaissance du public que l'entreprise des travaux de la construction d'un quai, servant en même temps de chemin de halage, le long de la rive gauche de la Meuse, à Liège, sera de nouveau offerte en adjudication publique, le 4 juillet prochain à 11 heures du matin, dans la grande salle à l'Hôtel-de-Ville.

Le devis et les plans, coupes et élévations desdits travaux continueront à être déposés au bureau du secrétariat à l'Hôtel-de-Ville et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, où chacun pourra en prendre connaissance.

Des réclamations s'étant élevées sur ce que le nombre des à comptes qui doivent, aux termes du devis, être payés aux entrepreneurs, était insuffisant et les forçait à faire des avances trop considérables, il a été décidé qu'il pourra être procédé jusqu'à dix réceptions provisoires et qu'à chaque réception il sera payé un acompte montant à la valeur des travaux faits depuis la réception antérieure, moins un cinquième qui sera réservé en garantie.

Quelques clauses du devis ont été interprétées de manière à éloigner les concurrents: il importe que les personnes qui seraient disposées à concourir à l'adjudication susdite sachent à quoi s'en tenir sur les intentions de la direction des travaux relativement à ces dispositions du devis.

On fait donc connaître que le bois à mettre en œuvre dans les chapeaux, tirans et liernes des fondations en pilotis doivent être des bois sciés, mais point rigoureusement à vive arrête et que les dimensions des faces pourront différer de trois centimètres des dimensions correspondantes mesurées au milieu de l'épaisseur et de la hauteur des bois; lesdites épaisseur et hauteur devront être exactement conformes à ce que le devis prescrit.

Relativement au battage des pieux on entendra par battre les pieux jusqu'au refus, les battre jusqu'à ce que cinq volées de cinq coups chacune, ne les fassent plus descendre que de moins de cinq millimètres.

Enfin la chaux de Huy, provenant des carrières d'Ahin, pourra être employée dans le béton et les premières assises des murs, concurrentement avec la chaux de Chaudfontaine. Liège, le 20 juin 1836.

**ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 23 JUIN.**

Le hack belge Henriette, v. de Liverpool, ch. de sel. — Le brick anglais Flora, v. de la Havane, ch. de 790 cais. sucre.

**VENTES.**

Riz. — 400 balles Bengale de f. 8 1/2 à 8 5/8.  
 Cafés. — 200 balles Batavia à 34 1/2 cens.  
 150 » Cheribon à 37 1/2 c.  
 300 » St. Domingue à 32 1/2 c.  
 Sucres raffinés. — 40,000 kilos loms prix non cité.

**BOURSES.**

PARIS, LE 22 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 40	108 30
» fin courant...	0 0 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 35	80 35
» fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	400 35	400 30
» fin courant...	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5 p. c. J. 4 <sup>er</sup> nov. comp.	43 1/4	42 7/8
» fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	15 1/2	15 1/4
Dte. pass. sans int. compt.	13 1/2	13 1/4
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
» fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 00	103 1/8
» fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 3/4	102 7/8
» fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	120 00	120 00

**AMSTERDAM, LE 22 JUIN.**

Deute active.	56 5/16	Rente française.	00 00
» différée.	0 0/00	Métalliques.	000 00
Billet de chance.	24 1/16	Russie, H. et C.	104 3/4
Syndic. d'amort.	98 0/0	Esp. rente perp.	44 7/16
» 3 1/2.	81 1/2	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	174 1/8	Bresiliens.	87 3/8

**LONDRES, LE 21 JUIN.**

3 p. c. consolidés.	92 1/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées.	20 1/4
Holl. Dette active.	57 1/8	Passives.	15 1/2
Id. 5 p. c.	000 00	Russie.	110 1/4
Portugais, 5 p. c.	81 1/2	Bresil. Emp. 1834.	87 0/0
» 3 p. c.	53 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 1/2
Espagne. Cortés.	42 5/8	Colomb.	00 00

**ANVERS, LE 23 JUIN.**

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1/2 9/10 p. A		
Rotterdam.	1/2 9/10 p. A		
Paris fr. 100.	p. A	p. fl. 5/8 p.	1 0/10 p.
Londres p. Estr.	12 06 1/4 A	fl. 11 98 3/4 A	0 0/10
Ham. p. 40 HB.	35 1/8	A 34 15/16	34 13/16
Bruxelles.	1/4 9/10 p.		
Gand.	1/4 9/10 p.		

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			» fl. 500		138 0/0 A
Dette activ.	5	105 0/0 A	BRESIL.	5	87 0/0 P
» différ.		44 0/0 A	E. à L. 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	104 3/4 P	B. Guebh.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Am.	5	
Act. de la B.			Emp. 1834		44 1/4 43 3/4 A
HOLLANDE.			Dette diff.		43 1/2 A
Dette act.	2 1/2		Cortés à P.		
Rte. remb.	5	97 1/2 P	» à L.		
AUTRICHE.			ditto Coup.		
Métalliq.	5	103 1/2 A	NAPLES.		
Lots fl. 100.		257 A	Cert. Falc.	5	95 0/0 P
» fl. 250.	4	428 A	ÉTAT-ROM.		
» fl. 500.	4	686 A	levée 1832.	5	102 3/8 A
POLOGNE.			à An. 1834.	5	101 3/4 P
Lots fl. 300.		114 3/4 P			

Notre bourse de ce jour a été faible. — Ardoin ouvert 44 1/8, 44, 43 3/4, 5/8 et reste argent à ce cours. Il y avait beaucoup de vendeurs. A la bourse de Paris d'hier il y a 3/8 p. c. de baisse.

**BRUXELLES, LE 20 JUIN.**

Emp. R., fin cour.	101 3/4 A	Synd. d'amort.	00
» pr. à 4 mois	000 00 D	Lost. r. av. cour.	97 1/4 P
Dette active.	55 1/4	» inscrip.	103 3/4 P
Empr. de 1832.	99 3/4 A	Métalliques.	95 1/4
Act. Société Gén.	825 0/0	Naples.	102 1/2
So. de Com. de civ.	134 et P	Rome.	88 1/8
Ban. de Belgique	119 1/2 A	Bresil. Rotsch.	43 3/4 A
So. du c. de S.-O.	107 1/2 et P	Emp. Ard. 1835.	00 00
S. Hauts-Four.	129 0/0 A	Emp. Guebh.	00 00
Wasme-Hornu.	99 3/4 P	P. à Ams.	00 00
Banq. fonc.	99 0/0	Fin cour.	15 1/2
S. du Cha. Flenu.	113 0/0	D. différée.	00 00 P
Sclassin.	105	Id. 1835.	00 00
Société nationale.	121 0/0	Cortés à Paris.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	» à Londres.	00 00
Léyand. de Flenu.	105 0/0	Coup. Cortés.	00 00
Charb. d'Ougrée.	113 0/0 A	CHANGES.	
Sars-Longchamps.	104 0/0 P	Amsterdam.	0 0 p.
Fourm. des Venues.	103	Londres ct.	0 0 p.
St-Léonard.	105 0/0	» 2 mois.	0 0 p.
Dette active. Hol.	55 3/4	Paris.	

**VIENNE, LE 14 JUIN.**

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1374 0/0.

**MARCHÉ.**

Liège, le 23 juin. — Froment, l'hectolitre, 14 84. — Seigle, 14 74.  
 H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège